
Danielle LEEMANUniversité Paris Ouest Nanterre La Défense - UMR 5191 ICAR (CNRS & ENS / Lyon 2 Lumière)

Dans ce recueil consacré à « la sémantique et ses interfaces »¹, et arborant différents points de vue possibles en la matière, la présente contribution concerne la sémantique grammaticale, entendue comme celle, proprement linguistique, qui est issue de l'interprétation des formes (morphologie, syntaxe, distribution) – par opposition aux approches logiciennes, cognitives, référentielles. Le cadre théorique général est celui de ce que j'appelle « le paradigme autonomiste » au sein du structuralisme, par référence à F. de Saussure ou Z.S. Harris prenant position pour une langue autonome sur le postulat que ses unités et fonctionnements ne reflètent pas ceux de la réalité objective ni ceux du monde mental² mais constituent un système indépendant, qui lui est propre³.

Le thème retenu ici est celui de ce que l'on dénomme traditionnellement « le pronom personnel de 2^e personne du singulier »⁴, à savoir les formes *tu, te, toi* – ordinairement considé-

1. Je remercie Alain Rabatel pour son amitié délicate, que n'a jamais altérée son envergure scientifique.

2. Par opposition à G. Guillaume par exemple, qui articule langue et pensée – ce qui ne m'empêche pas de puiser chez cet auteur de nombreuses et fécondes hypothèses, comme le montre le présent article.

3. Comme l'avait déjà reconnu E. Sapir, le lexique (mais non la phonologie ni la syntaxe) se fait généralement l'écho des expériences sociales et culturelles de la communauté parlant la langue et de leur évolution, mais ce n'est pas pour autant que les lexèmes entretiennent un lien naturel avec ce qu'ils désignent.

4. Le présent travail s'inscrit dans l'un des axes définissant le programme scientifique de l'équipe dirigée jusqu'en 2014 par D. Vigier & O. Le Guern au sein de l'unité de recherche ICAR. Je remercie tout particulièrement, pour leurs écoute et relecture attentives ainsi que leurs suggestions, Pierluigi Basso, Hugues Constantin de Chanay, Emmanuelle Prak-Derrington et Denis Vigier.

rées comme des allomorphes d'un même morphème⁵, position que je conteste (à la suite de J. Damourette & É. Pichon, G. Guillaume, Cl. Blanche-Benveniste et P. Charaudeau)⁶ à partir de la théorie de référence retenue, laquelle stipule que toute forme a un sens, ce qui s'oppose à des propos tels que ceux d'É. Benveniste définissant les rôles respectifs de *je-tu-il* : « Hors du discours effectif, le pronom n'est qu'une forme vide » (1974 : 68), la raison avancée de cette vacuité étant que, contrairement au nom, chaque emploi de *je* ou *tu* renvoie à un être différent « puisqu'il n'y a pas d'objet définissable comme *je* auquel puissent renvoyer identiquement ces instances » (1966 : 252).

Or *je* et *tu* ont bien un signifié (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 36-37) puisque l'on peut les définir comme les termes dévolus respectivement à l'auto-désignation de l'auteur des propos dont lui-même est l'objet (*je*), et à la désignation de celui à qui il s'adresse pour lui parler de lui-même (*tu*)⁷. Il s'agit bien là d'une « notion constante *objective*, apte à rester virtuelle ou à s'actualiser dans un objet singulier, et qui demeure toujours identique dans la représentation qu'il éveille » (Benveniste 1966 : 252). Cette définition permet en effet de produire adéquatement les occurrences des deux séries de pronoms et de reconnaître avec succès à quoi elles réfèrent dans le discours, et elle n'est pas moins précise ni différente de ce qui se passe pour les noms : le sens du lexème *voiture*, par exemple, ne suppose pas non plus que toute occurrence du mot renvoie à un référent strictement identique d'une instance à l'autre ; on l'utilise aussi bien pour son véhicule que pour celui d'autrui, pour une Jaguar contemporaine comme pour une 4CV Renault des années cinquante, pour un jouet au même titre que pour une représentation dessinée. Mais j'irai plus loin dans la prise au sérieux

5. Morphème (grammatical) plutôt que lexème, les « pronoms » n'apparaissant pas dignes de recevoir une identité lexicale.

6. Certains linguistes cognitivistes, tel G. Lakoff, associent la forme sujet (*I*) à la raison ou la conscience et la forme complément (*me*) à l'être qui agit concrètement mais, outre que *me* et *myself* ne sont pas distingués (sinon par une règle grammaticale), cette analyse ne s'applique pas au français (Leeman 2000 in 2005).

7. Ce type de définition est déjà présent chez Apollonius Dyscole, et suppose que *je* et *tu* à la fois désignent un référent et en disent quelque chose, et par conséquent relèvent aussi de la troisième personne (« celle dont on parle ») – voir, pour le point de vue linguistique, Joly 1994 et, pour le point de vue littéraire (sur le statut de *je* dans certaines œuvres) Campion (1992) ou Lejeune (1993) entre autres.

du « Principe de naturalité », tel que repris et clairement défini par J.-C. Milner (1989 : 348) :

la différence et la ressemblance des formes phoniques correspondent à une différence et une ressemblance des sens lexicaux [...] il convient de raisonner en termes de naturalité. [...] En l'occurrence, cette naturalité consiste en ceci que l'on est en droit d'attendre, quand les formes phoniques sont distinctes, que les sens le soient aussi et réciproquement. Il va de soi que, dans cette hypothèse, l'identification distinctive d'un terme par la seule dimension phonique peut dans certains cas paraître suffisante, puisqu'on sait que, du même coup, on l'a distingué du point de vue de son sens lexical.

Ce principe engage à considérer trois unités *je-me-moi* (bien que partiellement semblables : *je* et *me* par la voyelle d'un côté, *me* et *moi* par la consonne de l'autre), de même pour *tu-te-toi* où la même consonne se retrouve à l'initiale, et pareillement pour *je-me-te* d'une part, *moi* et *toi* d'autre part. Cette position est l'inverse de la doxa, qui considère que *je-me-moi* d'un côté, *tu-te-toi* de l'autre, ont le même sens, chaque ensemble formant donc les variantes combinatoires d'un même signe⁸ : mais avoir pour point commun de désigner le même référent ne fait pas de deux ou trois mots des variantes d'un même morphème⁹ et je pense avoir démontré la plausibilité de l'hypothèse de l'existence de trois signes par l'étude de *je-me-moi*¹⁰. Le présent chapitre sera donc consacré à *tu-te-toi* et considérera acquises les démonstrations précédentes concernant *je-me-moi*¹¹.

8. Le classement des « formes faibles » ou « atones » dans les clitiques, voire les affixes, par opposition aux « formes fortes » ou « toniques », n'a pas modifié ce point de vue sémantique.

9. Personne ne considérerait, sur cette base, comme variantes de la même unité linguistique les formes *Vénus* et *l'étoile du berger* ou *l'étoile du soir* et *l'étoile du matin*.

10. Voir à ce sujet les références à D. Leeman. Je remercie Hughes Constantin de Chanay de m'avoir entre-temps communiqué cette attestation et son commentaire : « *C'est moi qu'elle t'a quitté pour rejoindre* (P. Claudel, *Tête d'Or*, 1^{re} version, Mercure de France 1959 p. 19, apparemment ce passage n'existe pas dans la 2^e version) = c'est pour me rejoindre qu'elle t'a quitté. Manifestement le choix de *moi* est guidé par son pouvoir très discriminant (moi, pas quelqu'un d'autre). »

11. « Les langues manifestent la présence des personnes de mille façons. Un francophone pensera d'abord aux pronoms personnels, mais hésitera entre *je* et *moi* : lequel est plus personnel ? *Moi*, sans doute, parce que *je* appartient davantage à la phrase, et moins à l'expressivité. Mais d'autre part *je* se décline

Dans ce qui suit, une première partie rappelle les propriétés formelles bien connues opposant *tu-te* d'un côté, et *toi* de l'autre¹², mais, ce qui est plus rare, les interprète – puisque, selon le cadre théorique invoqué, toute forme possède une identité sémantique. En l'espèce, J. Damourette et É. Pichon (*op. cit.*) ont montré la voie, en projetant sur le plan sémantique les observations faites sur le plan morphologique : *tu* et *te* sont des formes « ténues » (qui plus est susceptibles d'élosion), elles ne font que mentionner minimalement la personne, signalant simplement qu'il est question d'elle et non d'une autre. En revanche *toi*, en tant que forme « étoffée », manifeste la personne dans toute sa plénitude, en tant que personnalité propre, d'où le fait que l'on trouve cette forme en particulier dans la phrase attributive :

Tu es toi et je suis moi. / Tu n'es pas moi et je ne suis pas toi.

où il s'agit de revendiquer une originalité de chaque personne, son irréductibilité à toute autre.

Cette interprétation est confirmée par les propriétés syntaxiques des trois formes, mais il y manque la distinction entre *tu* et *te*, formes toutes deux « faibles », ce que G. Guillaume (*op. cit.*) a cherché à pallier en comparant des énoncés tels que *Je te frappe / Tu me frappes*, où *je* et *tu* (formes occupant uniquement la fonction de sujet) sont les agents de l'action, tandis que *te* et *me* (formes occupant uniquement la fonction d'objet) sont les patients de l'action. G. Guillaume engage donc à tester les propriétés syntaxiques et les rôles sémantiques (auxquels ne songeaient pas J. Damourette & É. Pichon), exemple que nous suivrons pour ce qui concerne la syntaxe, mais ses conclusions ne peuvent être retenues du fait que les statuts « agent » et « patient » ne sont pas forcément le fait respectivement du sujet et de l'objet, ainsi que l'a montré en particulier la « grammaire des cas » de Ch. Fillmore, avec des exemples comme :

Luc a envoyé un mot à Ève

(*Luc*, sujet, est agent, et *Ève*, objet indirect, est bénéficiaire),

Ève a reçu un mot de (la part de) Luc

en *me* comme *tu* en *te* et *il* en *le*. [...] Une visite à la variété des langues est beaucoup plus qu'une promenade. Nous nous trouvons confrontés à des façons de dire le monde, de le penser, donc d'y agir. » (Jacquesson 2008 : 19).

12. Pour un panorama, voir Charolles 2002 (chapitre VII).

(Ève, sujet, est bénéficiaire, et *Luc* objet indirect, est agent).

Notre deuxième partie s'attache à distinguer *je* et *tu* – jusqu'ici indifférenciés du fait qu'ils présentent les mêmes propriétés syntaxiques ; mais on peut remarquer d'ores et déjà que, d'un point de vue morphologique, la consonne du premier ne se retrouve pas dans le reste de son paradigme (*me, moi, mon, mien*) à l'inverse de ce que l'on observe pour le second (*tu, te, toi, ton, tien*) – ce qui doit bien signaler une différence de statut au sein du système. L'hypothèse en l'occurrence est que, contrairement, là encore, à ce qui est généralement considéré, *je* et *tu* ne sont pas équivalents (à la personne désignée près) : seul *je* inclut, dans son identité, d'une part la nécessité de l'assertion thétiq¹³, d'autre part l'expression directe de la personne en tant que subjectivité.

1. Pourquoi *tu, te, toi* ne peuvent pas être considérés comme des allomorphes

Les grammaires ont depuis longtemps décrit la distribution des trois formes, présentée comme complémentaire, et ces propriétés ont été reprises pour distinguer le « clitique », attaché au verbe, du « pronom », lequel est en revanche, par son autonomie et ses constructions, beaucoup plus proche du nom¹⁴. L'accent sera ici mis sur les propriétés les moins citées.

1.1 Contrairement à la doxa, *te* et *toi* en position de complément peuvent faire l'objet d'un choix significatif

J. Damourette & É. Pichon (*op. cit.*) ont déjà signalé des cas de figure où le choix est possible (et significatif) entre forme faible et forme forte, ce qui invalide l'analyse des deux formes comme allomorphes : il n'est en effet pas équivalent de dire *Tu t'aimes mieux que les autres* et *Tu aimes mieux toi que les autres* – dans le premier cas, le sens est que la manière de t'aimer est meilleure lorsqu'elle vient de toi plutôt que lorsqu'elle vient des autres ; dans le second cas, l'interprétation est que tu préfères ta

13. Selon la définition proposée par Joly & O'Kelly (1990 : 35), l'assertion thétiq¹³ est celle qui permet au locuteur de poser comme certain ce qu'il dit – ce qui suppose que l'expression de sa personne (*je*) soit le sujet de l'énoncé (*Tu es un crétin* constitue bien une assertion, mais dont la validité n'est pas explicitement posée comme certaine par son auteur).

14. Plus récemment et selon les mêmes arguments, les formes faibles ont été analysées comme des préfixes (Miller & Monachesi 2003).

propre candidature à celles qui pourraient émaner des autres en lice. Or cet exemple n'est pas exceptionnel : d'autres verbes permettent ce type d'alternative (l'adolescent jaloux de ses frère et sœur préfère qu'on lui dise *Je limite l'argent de poche à toi* plutôt que *Je te limite l'argent de poche*) et il en va pareillement de certains adjectifs (il ne revient pas au même de refuser son mariage par *Je te suis indifférente* ou par *Je suis indifférente à toi*). Cl. Blanche-Benveniste énumère également un certain nombre d'exemples où les deux formes alternent et ce de manière significative¹⁵ : ainsi *Elle te tombe dessus* n'est pas synonyme de *Elle tombe sur toi*.

Pour étiqueter ces « deux saisies de la personne », que G. Guillaume ramène l'une (*te*) au plan verbal, l'autre (*toi*) au plan nominal, Cl. Blanche-Benveniste propose les dénominations « personne intérieure » pour *te* dans *Il te voit*, *Il te parle* (le verbe inclut la personne sous forme de clitique) et « personne extérieure » pour *toi* dans *Il y a toi*, *On pense à toi*, *On dirait toi* – dans ce dernier cas, la personne est disjointe du verbe, représentée comme le serait un nom, ce qu'avait aussi aperçu M. Gross (1968) distinguant entre « ppv : particules préverbales » et « pronom »¹⁶. Notre hypothèse interprétative est donc que, sous la forme *tu* et *te*, la personne est présentée comme n'existant qu'à travers un procès – on pourrait parler d'« identité phénoménologique » en ceci que la personne est appréhendée en tant qu'elle agit ou vit ou subit des états ou des événements – son appréhension par ce biais étant unique et obligatoire puisque jamais ni *tu* ni *te* ne peuvent se trouver indépendants de la forme verbale (sauf évidemment en mention, ce qui vaut pour n'importe quel mot).

En dehors des cas de verbe construisant leur complément sous la forme *toi*, signalés par Cl. Blanche-Benveniste, le pronom connaît cette position à condition de le mettre en emphase, ou de le soumettre à restriction – la personne est alors présentée en tant qu'elle s'oppose à toutes les autres, en tant

15. Voir le corpus des adjectifs rassemblés par Leeman 2002 ainsi que le corpus des verbes constitué par Leeman 2003.

16. Le pronom n'a pour autant pas toutes les propriétés du nom ; par exemple *moi* refuse l'inversion du sujet : *L'homme auquel pense Léa / *moi*. - *Ici est mort Napoléon / *lui*. - *Elle exagère, dit Max / *toi*. - *Arrive Max / *elle qui se sert immédiatement un whisky*. / *Quand partira Ève / *toi ?*, Etc. Et il ne peut pas non plus être repris par un clitique : *Pourquoi Jean est-il parti ?* vs **Pourquoi toi es-tu parti ? / *Pourquoi moi serais-je parti ?* (Kayne 1983).

qu'elle est unique (ainsi le point de vue sémantique de J. Damourette & É. Pichon se trouve-t-il confirmé par les propriétés syntaxiques) et elle est associée à autrui dans le cas de la coordination :

C'est toi que j'aime. / Je n'aime que toi. / Lui et toi êtes mes préférés.

Mais il reste à expliquer le passage de *toi* dans l'impératif positif à *te* dans l'impératif négatif :

Obstine-toi ! vs Ne t'obstine pas !

Ce qui distingue les deux statuts de la personne, c'est que, dans le second cas, le présupposé est que l'interlocuteur s'obstine : le conseil qui lui est adressé est fondé sur le constat qu'il est déjà concerné par le procès, d'où la « forme intérieure », alors qu'on l'engage à agir d'une certaine manière dans le second cas : il n'est donc pas compris dans le procès, d'où la « forme extérieure »¹⁷.

En conclusion, l'interprétation des formes morphologiques et syntaxiques de *te* et *toi* en position de complément permet de leur attribuer une manière propre à chacune de présenter la personne : désignée par *te*, elle est préprogrammée par le verbe et n'a d'existence que par lui, elle n'existe qu'en tant qu'elle est prise dans un procès qui ne dépend pas d'elle (elle n'en est pas le sujet) ; désignée par *toi*, elle en est au contraire montrée autonome (elle peut d'ailleurs s'employer seule : *Qui préférez-vous ? — Toi !*), d'une part, et distincte de toute autre personne, d'autre part.

1.2 Contrairement à la doxa, *tu* et *toi* (voire *te*) peuvent occuper la fonction sujet

La forme *tu* ne peut occuper que la position sujet, certes, mais cela ne lui est pas spécifique puisque *toi* peut également avoir cette position, toutefois dans des conditions distributionnelles différentes ; on a par exemple *Tu me comprends* et *Toi seul me comprends*, où *tu* et *toi* seront également reconnus comme

17. Dans cette optique, il reste à expliquer *Prends-moi pas la tête Simone !* ou les variantes du type *Énerve-toi pas*, exemple que me communique Hugues Constantin de Chanay. L'interprétation logique, relativement à l'hypothèse, est que, dans ce cas, le locuteur prend les devants et prévient l'interlocuteur (lequel n'a aucunement commencé à lui « prendre la tête » ni à s'énerver : la présupposition qu'impliquent *Ne me prends pas la tête* ou *Ne t'énerve pas* disparaît).

« sujets », la différence étant que *tu* ne peut être modifié (**tu seul me comprends*) alors que *toi* l'exige (**toi me comprends*). Le mot *seul* apparaissant en première approximation l'unique adjectif à pouvoir accompagner *toi*, on peut interpréter la forme *toi* comme présentant la deuxième personne en tant qu'elle s'oppose à toutes les autres, en tant donc qu'elle est unique – mise en exergue que n'opère pas *tu*, qui exclut toute forme de modification. Ainsi émerge une première hypothèse de caractérisation de *toi* par opposition à *tu* en position de sujet syntaxique (hypothèse qui rejoint les interprétations précédentes) : *toi* établit la deuxième personne par opposition à toutes les autres (de par la possibilité de sa combinaison avec *seul-e*), ce qui n'est pas le cas de *tu*. Cette caractérisation de la personne par le biais de sa situation parmi les autres est confirmée par les autres constructions où elle peut être sujet (l'emphase ou la coordination) :

C'est toi qui m'intéresses. / Toi et moi pourrions nous éclipser en douce ?

Les formes *tu* et *te* sont également concurrentes selon certaines analyses pour lesquelles *te* est analysable comme le sujet du verbe à l'infinitif dans le cadre de ce qui est traditionnellement dénommé « proposition infinitive », tel *te* dans *Max te regarde peindre* (où *te* désigne la deuxième personne en tant qu'elle est celle qui peint – donc, sur ce critère sémantique, analysable comme le sujet du verbe *peindre* au sein de la subordonnée à l'infinitif)¹⁸. De ce point de vue, *te* admet la fonction de sujet autant que les formes *tu* et *toi* – quoique de manière distributionnellement différente puisque *te* ne peut être sujet que d'un verbe à l'infinitif (contrairement à *tu* et *toi*, qui exigent un verbe conjugué) et exclut la modification par l'adjectif *seul* (contrairement à *toi*, qui l'exige). Ces deux particularités formelles peuvent bien entendu donner lieu à interprétation (hypothétique) : *tu* est le sujet d'un verbe forcément conjugué, donc d'un procès effectif car inscrit dans le temps – la personne

18. Cette analyse ne saurait recevoir l'aval de la syntaxe, le prétendu « sujet » étant cliticisé par la forme propre à l'objet. Il en va de même pour des énoncés tels que *Ma chérie, je t'ai vue très gentille avec lui, aujourd'hui / je t'ai entendue rentrer très tard cette nuit* : le participe passé porte la marque de genre et de nombre de ce que l'on analyse habituellement comme le sujet de (*être*) *très gentille* ou de *rentrer* – mais non la marque de la personne, les participes étant, comme l'infinitif, des modes précisément dits « impersonnels ».

est appréhendée à travers un processus dans laquelle elle est prise à un moment donné. Tandis que *te* est un sujet qui ne peut être que virtuel : il n'y a pas d'accord morphosyntaxique inscrivant la personne dans ce qu'elle fait et l'on peut même dire que l'infinitif, mode impersonnel, dénie finalement à *te* le statut de « personne » : il s'agirait juste d'un être évoqué à travers un procès susceptible de l'impliquer.

Qui plus est, si la deuxième personne est alors vue comme un actant seulement potentiel, ce ne peut être qu'à travers l'attention ou la volonté d'un tiers, puisque la dite « proposition infinitive » est forcément liée à un verbe de perception (*regarder, voir, entendre...*) ou à un causatif (*faire, laisser*) – si bien qu'il apparaît que le « sujet » *te* ne peut être agent ou acteur qu'à travers le bon vouloir d'autrui : en tant que « sujet » (grammatical), la deuxième personne, sous la forme *te*, apparaît donc comme un être aliéné en ceci qu'elle n'a aucune autonomie, aucune agentivité, et apparaît au contraire totalement dépendante (ce qu'elle peut réaliser n'étant susceptible d'apparaître que par l'autorisation ou la perception d'un autre) : *Elle te regarde / voit / entend / écoute / laisse / fait / ... jouer du piano.*

En revanche, si *toi* peut être sujet (sémantique) d'un infinitif, ce n'est pas sous la dépendance d'un tiers :

Et toi de rire bêtement – comme si c'était drôle...

Le fait que la forme forte puisse être le sujet (sémantique) de verbes aussi bien conjugués que non conjugués ou absents (*Toi de rire / Toi partant / Toi parti / Qui est candidat ? - Toi !*) peut s'interpréter comme une propriété supplémentaire argumentant en faveur de son indépendance à l'égard du procès, particulièrement en tant qu'il s'inscrit dans le temps : la personne est présentée en tant que telle, autonome par rapport à tout procès (réel ou envisagé).

1.3 Quelle corrélation entre *te* complément et *te* réfléchi ?

Une propriété singulière caractérise les verbes à complément clitique *te*, par opposition aux verbes à complément disjoint à *toi* (Cl. Blanche-Benveniste, *op. cit.*) : seuls les premiers connaissent la forme réfléchie – on a *tu te regardes* parallèlement à *je te regarde*, ou *tu te nuis* parallèlement à *je te nuis*, mais on

n'a pas (dans l'interprétation considérée¹⁹) **tu te dirais* face à *on dirait toi*, ni **tu te tiens* parallèlement à *je tiens à toi*.

Il est possible de compléter la définition propre des formes compléments *te* et *toi* en interprétant cette répartition : dans *je te regarde*, l'objet *te* est, d'un point de vue « iconique », étroitement pris entre le sujet et le verbe, indissociable de cette relation – alors qu'en revanche, dans *je tiens à toi*, l'objet *toi* apparaît extérieur au rapport reliant le sujet et le verbe : *toi* est l'objet non du procès lui-même mais d'une tension dirigée vers lui et qui donc ne le touche pas directement ni ne l'atteint forcément.

Or, lorsque le sujet et l'objet ont le même référent, les deux actants sont (sauf schizophrénie !) forcément concernés, atteints, de manière égale : il apparaît donc logique *a priori* (pour autant que le système linguistique se soumette à la « logique » intuitive) que la forme *te*, étroitement prise dans la relation établie entre le sujet et le verbe, soit celle qui, seule, permette la construction réfléchie, c'est-à-dire celle qui montre l'action du sujet le concernant lui-même.

1.4 Conclusions

Si *tu-te-toi* ont en commun de référer à la même personne, cette désignation ne saurait suffire à les assimiler à de simples variantes, ce qui apparaît dès l'instant que l'on interprète (par hypothèse) les constructions et distributions de chacun, car il apparaît alors que l'on a affaire à trois identités de la personne, chaque forme véhiculant un certain point de vue (linguistique) :

- *tu* et *te* (en position sujet) montrent la personne à travers ce qu'elle fait ou est en tant que telle et sans prendre les autres en considération – alors que *toi*, à l'inverse, la distingue d'autrui en tant qu'être autonome et se suffisant à soi-même ;
- ce qui différencie *tu* et *te* en tant que sujets (sémantiques), c'est que le premier s'inscrit dans le réel, en tant que sujet d'un verbe conjugué, alors que le second est l'acteur seulement virtuel d'un procès simplement envisagé (ce que

19. Pour une hypothèse sur la différence entre pronom conjoint et pronom disjoint quand les deux constructions existent pour un adjectif ou un verbe (*Pol m'est indifférent* / *Pol est indifférent à moi* ou *Je reviens à moi* / *Cela me revient*), voir Leeman 2002 et 2003.

marque l'infinif), et dont le rôle éventuel dépend soit de la perception qu'en a un tiers, soit de l'ordre ou de la permission qui lui sont donnés – d'où la proposition de dire *tu* « sujet phénoménologique » et *te* « personne aliénée » ;

- la forme *toi* s'oppose aussi bien à *tu* qu'à *te* du fait qu'elle peut apparaître seule, qu'elle peut être le sujet sémantique de formes conjuguées aussi bien qu'impersonnelles, qu'elle connaît l'emphase ou la coordination qui l'exhibent comme être distinct de tout autre ;
- *te* est complément nécessairement placé entre le sujet et le verbe, donc étroitement lié à la relation entre le sujet et ce qu'il fait : on retrouve la présentation d'une personne « aliénée » car complètement dépendante de (littéralement contenue dans) la relation établie entre le sujet et le verbe ; en revanche la forme *toi* disjoint le complément du lien entre le sujet et le verbe – autonomie que confirme la possibilité pour la forme tonique d'apparaître seule. La possibilité de l'emphase, de la coordination ou de la restriction confirment que *toi* montre la personne en tant qu'elle se dégage et distingue de toutes les autres.

2. Qu'est-ce qui oppose *je* et *tu* ?

Jusqu'ici, les propriétés inventoriées valent parallèlement pour *je / tu, me / te, moi / toi*. Elles permettent de soutenir qu'il n'est pas exact, du point de vue linguistique, de présenter *je-me-moi* comme les variantes de l'unité « première personne » et *tu-te-toi* comme les allomorphes d'un même morphème « 2^e personne du singulier », mais, si l'on peut considérer que *te-toi* sont à *tu* ce que *me-moi* sont à *je*, il reste à distinguer *je* et *tu*.

Or l'hypothèse de départ, fondée sur les ressemblances et différences morpho/phonétiques de chaque forme relativement à son paradigme, est que *je* ne peut pas recevoir pour la première personne la même définition que *tu* pour la deuxième personne puisque leur rapport phonétique et morphologique à leur paradigme est différent : si la consonne [ʒ] de *je* ne se trouve nulle part dans le reste du paradigme (*me, moi, mon, mien*), en revanche la consonne [t] de la deuxième personne est présente pour tout le paradigme (*tu, te, toi, ton, tien*).

On peut avancer hypothétiquement que cette différence de forme indique un statut particulier de *je* (sujet) par rapport à *me*

et *moi*, tandis que, à l'inverse, la parenté consonantique entre *tu* et *te-toi* manifeste un même statut de la personne – qu'elle soit linguistiquement présente sous la forme d'un pronom sujet ou sous celle d'un pronom objet. L'interprétation des formes observées est que *je* (en tant que forme seulement sujet – mais dont la consonne signale le caractère spécifique) s'oppose radicalement à *tu* (en tant que forme propre au sujet pour la deuxième personne mais en relation – par la permanence de la consonne [t] – avec les autres positions de la personne).

2.1 Différence phonétique

Comme on sait, l'oral limite souvent la négation syntaxique à son deuxième membre (*pas, jamais...*) et, de ce fait, le sujet se trouve accolé au verbe. Dans ce cas, une élision de la forme du pronom se produit si le verbe commence par une voyelle (ou *h* non aspiré) : la forme standard *Je n'arrive pas* aboutissant alors à *J'arrive pas* et de même *Tu n'arrives pas* à *T'arrives pas* – mais à l'oral seulement, ce qui constitue une première différence.

Mais on en observe une deuxième, c'est que l'élision de *je* peut se produire aussi (à l'oral) devant une consonne (ou *h* aspiré), ce qui n'est pas le cas de *tu* : on entend communément *j'lave*, mais jamais **t'laves*. (Je suis incapable de donner une interprétation à cette différence phonétique, mais je la note comme argument permettant de distinguer *je* et *tu* : les deux réagissent différemment en matière d'élision.)

2.2 Les (im)possibilités morpho-syntaxiques

Du point de vue morpho-syntaxique, la première observation est dans le fait que, si la deuxième personne est concernée par l'impératif, ce n'est pas le cas de la première – ce qui n'est pas dû à l'impossibilité supposée de s'adresser des ordres, des conseils, des prières ou des suggestions à soi-même, puisque l'on peut parfaitement le faire, mais sous d'autres formes que le mode injonctif :

Bon, allez, je me bouge, on y va, c'est dit : je termine mon article ce soir.

Le deuxième constat est que la forme interrogative par inversion du sujet n'est aucunement aussi généralement natu-

relle avec *je* qu'avec *tu*²⁰ – le fait est également bien connu, et ne saurait, pas plus que le précédent, se justifier par le fait que l'on ne s'adresserait pas de question à soi-même puisque les formulations en *est-ce que* ou par simple intonation à l'oral / ponctuation à l'écrit ne posent pas le même problème d'acceptabilité :

Te plais-je ? / Je te plais ? / Est-ce que je te plais ?

Le point commun aux deux modalités fournit une hypothèse beaucoup plus plausible : *je* ne s'accommode que de l'assertion (ni l'injonction ni l'interrogation par inversion du sujet²¹ ne supposent validé le prédicat, contrairement à l'affirmation et à l'exclamation – les questions ou injonctions admises par *je* étant celles dont la structure est déclarative)²².

2.3 Le performatif et autres asymétries

J. L. Austin a mis en relief la différence entre verbes performatifs, qui supposent que leur énonciation même réalise l'acte de langage qu'ils signifient, et ne sont pas susceptibles d'un jugement en « vrai / faux » (*Je le jure !*) et verbes constatifs, qui rapportent un événement (*Tu m'as juré un amour éternel*) : le verbe performatif, cependant, n'est tel que conjugué au présent et à la première personne, seul le locuteur étant susceptible de s'engager.

C'est un troisième type de propriété, qui rejoint les premiers, permettant de distinguer entre *je* et *tu* : en fait, *tu*, énoncé par *je*, donne toujours lieu à un discours à *propos de* la deuxième personne, il ne peut être son expression même, comme *je* l'est de la première personne – ainsi que le note très bien M. Charolles (*op. cit.* : 209) : « *tu / vous*, contrairement à *je*, n'appréhende pas l'interlocuteur dans sa subjectivité [comme *je* le fait du locuteur qui l'énonce, D. L.] [...] *Tu* n'est qu'un indicateur, sa fonction, étroitement opératoire, se limite à la

20. Même à l'oral, ne paraissent pas étranges des formes telles que « Comment vas-tu ? », « Aurais-tu l'intention par hasard ... », « Crois-tu pouvoir me rendre ce service ? » – formes impensables avec le sujet *je*, même en langue soutenue. À titre d'exemple, voir entre autres le site (dont le style n'est pas spécialement relevé) – et l'on en trouve bien d'autres : <https://fr-fr.facebook.com/pages/As-tu-connu-/306377539390074/>

21. Pour l'inversion du sujet interprétée comme non-assertion, voir les précurseurs Joly 1983, Rémi-Giraud 1991, Guimier 1997.

22. Pour plus de détails, voir Leeman 2006.

désignation de l'interlocuteur. »²³

D'autres asymétries concernent la distribution des sujets selon les verbes : ainsi J.-C. Milner (1978) a-t-il remarqué la distorsion d'acceptabilité entre *Je sais que Pierre est venu* et **Je sais si Pierre est venu* (alors que *Tu sais si Pierre est venu* est possible) et inversement entre *Je ne sais pas si Pierre est venu* et **Je ne sais pas que Pierre est venu* (*Tu ne sais pas que Pierre est venu* étant en revanche acceptable). Dans le même ordre d'idées, V. Descombes (2004) commente la différence entre *Il pleut et tu crois/penses qu'il ne pleut pas*, sémantiquement consistant, et *Il pleut et je crois/pense qu'il ne pleut pas*, qui ne l'est pas, du fait le locuteur peut faire un constat et observer qu'un tiers a une croyance contraire, ce qu'on ne peut mettre en concurrence s'il s'agit de soi-même ; pareillement, *Je sais que tu as mal* ou *Je sais qu'il a mal* sont parfaitement naturels, comme *Tu sais que j'ai mal* ou *Il sait que j'ai mal*, mais *Je sais que j'ai mal* est « étrange ».

Dans le même ordre d'idées, J.-J. Franckel (1993) relève, entre autres, des différences telles que *Enchanté !* ou *Très heureux !* (qui ne peuvent renvoyer qu'à un état du sujet énonciateur) et *Enchanté ?* ou *Heureux ?* (qui ne peuvent que s'adresser à l'interlocuteur) – il y a distribution complémentaire entre l'exclamation (dévolue à ce qui concerne la première personne) et l'interrogation (réservée à la deuxième personne). Il a également été noté (Leeman 2006) que l'association de *je* avec un verbe d'apparence comme *sembler* ou *paraître* est beaucoup moins courante que celle de *tu*, et présuppose une situation particulière ; par exemple, *Tu sembles fatigué* ou *Tu parais fatigué* correspondent à des jugements issus de la perception du visage de l'autre, mais les énoncés *Je semble fatigué* ou *Je parais fatigué* ne sont naturels que si l'on imagine que le locuteur se regarde dans un miroir ou sur une photographie.

2.4. Les exploitations lexicales

Un article récent de R. Najab-Besbes attire l'attention sur le fait que seules les formes *moi* et *je* donnent lieu à lexicalisation –

23. C'est pourquoi, si *Tu es un crétin* apparaît bien comme une assertion, elle ne peut être le fait de l'interlocuteur désigné par *tu* – elle est celui d'un *je* auteur de l'énoncé, mais qui ne s'affiche pas comme tel (l'assertion n'est donc pas « thélique », selon la définition que lui donnent Joly & O'Kelly, *op. cit.*).

l'auteur entend par là, par exemple, le fait que *je* et *moi* (mais non *tu* et *toi*) donnent lieu à un emploi nominal conceptualisant les propriétés de la personne : « Posséder le *je* dans sa représentation » (Kant), « Le *moi* est haïssable » (Pascal), « Je est un autre » (Rimbaud), ou entrent dans la construction de lexèmes de catégories diverses : (*un*) *je ne sais quoi*, (*le*) *je m'en foutisme*, (*être*) *je m'en fichiste*²⁴.

2.5 Bilan

Le bilan de cette seconde partie est que les différences phonétiques, morpho-syntaxiques, distributionnelles, sémantiques et lexicales contribuent à étayer l'argumentation selon laquelle les pronoms-clitiques-préfixes de première et de deuxième personne ne sont pas à assimiler l'un à l'autre – à l'expression près de la personne – et ce en particulier pour les deux formes dévolues à la fonction sujet *je* et *tu*.

Conclusion générale

Je suis partie du principe, impliqué par le cadre théorique de référence, que le système qu'est la langue fonctionne selon l'indissolubilité du lien signifiant / signifié. Peut-être sous l'influence de la phonologie structuraliste, l'analyse du niveau significatif a souvent procédé sur la base d'une identité de signifié, supposée *a priori*, pour des formes matérielles différentes, qui ne pouvaient donc être que des variantes, en parole, d'une même unité de langue. À la suite de linguistes éminents – mais dont l'œuvre a peut-être un peu vite été considérée comme obsolète, voire nulle et non avenue –, la différence des formes observables est ici prise au sérieux, c'est-à-dire comme l'écho matérialisé d'une différence de signifiant, par conséquent corrélée à une différence de signifié, ce qui conduit à rechercher les arguments étayant cette hypothèse. Il apparaît alors que, de fait, les diverses observations convergent pour conférer à chaque forme une identité spécifique en langue, par-delà le référent qui leur est associé dans la situation de discours : en l'occurrence, il apparaît que *tu*, *te*, *toi* présentent la deuxième personne sous des aspects distincts, d'une part, et que la forme

24. Ce dernier point apparaît néanmoins à vérifier, si l'on pense à des expressions comme *être à tu et à toi*, *un chez-soi*... Et l'on trouve sur le blog de Jean Véronis : « Langage : le tu qui tue » (je remercie Denis Vigier pour cette trouvaille).

dévolue à la position sujet *tu* n'a pas la même identité que la forme dévolue à la position sujet *je* – et ce en dehors de la référence de l'une à « la personne à qui *je* parle » et de l'autre à « à la personne qui parle ». Ainsi une fois de plus se vérifie la célèbre assertion saussurienne que ce n'est pas l'objet qui crée le point de vue, mais le point de vue qui crée l'objet.

Références bibliographiques

- AUSTIN John Langshow, 1962 trad. 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris, Le Seuil.
- BENVENISTE Émile, 1966 & 1974, *Problèmes de linguistique générale I & II*, Paris, Gallimard.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, 1984, « La personne humaine et les pronoms », dans R. Lesage (éd.) *Systématique du langage 1*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, p. 229-244.
- CAMPION Pierre, 1992, Le « je » proustien », *Poétique*, n° 89, p. 3-30.
- CHARAUDEAU Patrick, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- CHAROLLES Michel, 2002, *La référence et les expressions référentielles en français*, Paris et Gap, Ophrys.
- DAMOURETTE Jacques et PICHON Édouard, 1933 et 1943, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, tomes III et IV, Paris, D'Artrey.
- DESCOMBES Vincent, 2004, *Le complément de sujet. Enquête sur le fait d'agir de soi-même*, Paris, Fayard.
- FILLMORE Charles J., 1968, « The case for case », in E. Bach and R. Harms (eds) *Universals in Linguistic Theory*, New York, Holt, Rinehart & Winston, p. 1-88.
- FRACCHIOLLA Béatrice, 2006, « Systèmes pronominaux et construction d'identité », *L'Information grammaticale*, n° 110, p. 43-48.
- FRANCKEL Jean-Jacques, 1993, « Facteurs lexicaux dans l'organisation de la diathèse », in *Subjecthood and Subjectivity*, Paris, Ophrys & Institut français du Royaume-Uni, p. 231-250.
- GROSS Maurice, 1968, *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe*, Paris, Larousse.
- GUILLAUME Gustave, 1964, *Langage et science du langage*, Paris, Nizet & Québec, Presses de l'Université Laval.
- GUILLAUME Gustave, 1988 et 1989, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1947-1948C et 1946-1947C*, t. VIII et IX, Presses universitaires de Lille et Presses de l'Université Laval.

- GUIMIER Claude, 1997, « La place du sujet clitique dans les énoncés avec adverbe initial », in C. Fuchs (éd.), *La Place du sujet en français contemporain*, Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 43-96.
- HARRIS Zellig Sabbetaï, 1947, *Methods in Structural Linguistics*, Chicago, The University of Chicago Press.
- JACQUESSON François, 2008, *Les Personnes. Morphosyntaxe et sémantique*, Paris, CNRS Éditions.
- JOLY André, 1983, « Ambiguïté et paraphrase : à propos de certains types d'inversion en français », *Modèles linguistiques*, V-2, n° 10, p. 137-173.
- JOLY André, 1994, « Éléments pour une théorie générale de la personne », *Faits de langues*, n° 3, p. 45-54.
- JOLY André et O'KELLY Dairine, 1990, *Grammaire systématique de l'anglais*, Paris, Nathan.
- KAYNE Richard, 1983, « Chaînes, catégories extérieures à S et inversion complexe en français », *Langue française*, n° 58, p. 36-65.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1980, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- LAKOFF George, 1996, « *Sorry, I'm not myself today* : the metaphor system for conceptualizing the self », in G. Fauconnier and E. Sweetser (eds), *Spaces, Worlds and Grammar*, Chicago and London, The University of Chicago Press, p. 57-91.
- LEEMAN Danielle, 2000, in 2005, « Sur la polysémie du pronom personnel », Colloque *La Polysémie*, Sorbonne, actes édités par O. Soutet, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, p. 293-304.
- LEEMAN Danielle, 2002, « *Je, me, moi* : allomorphes ou facettes différentes de la première personne ? », *Linx*, « *Comme la lettre dit la vie* ». *Mélanges offerts à Michèle Perret*, p. 177-186.
- LEEMAN Danielle, 2003, « *Me et moi* dans la complémentation verbale », *La Syntaxe raisonnée*, Bruxelles, De Boeck & Duculo, p. 151-166.
- LEEMAN Danielle, 2006, « *Je et tu* ou les sujets insoumis », *Revue belge de philologie et d'histoire : Le point sur la langue française, hommage à André Goosse*, p. 351-367.
- LEJEUNE Philippe, 1993, « Le je des jeunes filles », *Poétique*, n° 94, p. 228-251.
- LEJEUNE Philippe, 1993, *Le moi des demoiselles*, Paris, Le Seuil.
- MILLER Philip et MONACHESI Paola, 2003, « Les pronoms clitiques

- dans les langues romanes », dans D. Godard (éd.), *Les Langues romanes. Problèmes de la phrase simple*, Paris, Éditions du CNRS, p. 67-123.
- MILNER Jean-Claude, 1978, *L'Amour de la langue*, Paris, Le Seuil.
- MILNER Jean-Claude, 1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Le Seuil.
- NAJAB-BESBES Rajad, 2013, « La lexicalisation des pronoms personnels *moi / je* », *L'Information grammaticale*, n° 139, p. 18-25.
- RÉMI-GIRAUD Sylvianne, 1991, « Question et assertion : de la morpho-syntaxe à la pragmatique », dans C. Kerbrat-Orecchioni (éd.), *La Question*, Lyon, PUL, p. 39-62.
- SAPIR Edward, 1949, *Selected Writings in Language, Culture and Personality*, Berkeley, University of California Press.
- DE SAUSSURE Ferdinand, 1916, 1922, *Cours de Linguistique générale*, Paris, Payot.